

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 632

présenté par

Mme Poletti et M. Herbillon

à l'amendement n° 630 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 7**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« parmi les titulaires et parmi les suppléants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par ce sous-amendement de faire en sorte que majorité et opposition soient représentés aussi bien parmi les titulaires que parmi les suppléants du CA de l'AFD.